

## Les IPA au centre du développement des coopérations entre professionnels de santé

#### Une nouvelle organisation des missions des professionnels de santé

- Pour répondre aux besoins croissants de soins et de prévention liés aux pathologies chroniques, au nombre croissant de personnes âgées, à la démographie médicale et à la nécessité de diversifier les parcours professionnels
- Qui va au-delà des décret d'actes et des protocoles de coopérations qui y dérogent
- Fondée sur la montée des compétences, les évolutions technologiques et le développement du travail en équipe

#### Une condition : le déploiement dans le cadre d'un exercice coordonné en équipe

→ au niveau des patientèles (ESP, MSP, CDS), des territoires (CPTS) ou des établissements



### Les étapes de création de l'exercice infirmier en pratique avancée (IPA)

- 2016: introduction par la loi de modernisation de notre système de santé de la pratique avancée des auxiliaires médicaux
- Juillet 2018: parution des textes réglementaires MSS et MESRI pour l'exercice infirmier en pratique avancée dans 3 domaines
- Septembre 2018 discours du président de la république sur « ma santé 2022 »
- « Des décisions seront prises pour valoriser et rémunérer de nouvelles pratiques dites avancées pour les infirmières, maillon essentiel de nos équipes soignantes. Cette forme moderne d'exercice permettant à des professionnels paramédicaux de se voir reconnaître des compétences relevant réglementairement des médecins, souhaitée depuis plus de 10 ans, est enfin possible ».
- Aout 2019: parution des textes réglementaires pour les IPA en psychiatrie et santé mentale
- Septembre 2019: annonce des IPA en services d'urgences
- Octobre 2019 : décret du MESRI créant la section de qualification pour la discipline « sciences infirmières » au sein du CNU



### Les domaines d'intervention des IPA: réponse aux besoins, transversalité et spécificité

Pathologies chroniques <u>stabilisée</u>s; prévention et poly pathologies courantes en soins primaires (mention obligatoire pour toute université habilitée en propre ou en partenariat): AVC – artériopathies chroniques – cardiopathie, maladie coronaire – diabète de type 1 et de type 2 – insuffisance respiratoire chronique – maladie d'Alzheimer et autres démences – maladie de Parkinson– épilepsie.

Exclusion des situations jugées instables par le médecin

Déterminées par arrêté

Oncologie et hémato-oncologie
Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale
Psychiatrie et santé mentale (2019)
Services d'urgences (2020)



## Une autonomie de pratique dans le cadre d'un exercice en équipe

 Suivi de patients confiés par un médecin, suite à une conduite diagnostique et à des choix thérapeutiques définis par ce médecin

Pas de prise en charge en première intention

■ Etablissement d'un **protocole d'organisation** dans le cadre du travail en équipe

Sur les modalités d'échange, de <u>concertation</u> et de coordination

- Information et recueil de l'accord du patient par le médecin avec document versé au dossier médical
- ■Mise à disposition du dossier médical du patient
- Retour au médecin lorsque l'infirmier constate une situation dépassant son choix de compétences

Autonomie de décision

Au sein de l'équipe contribution à l'évaluation et à l'amélioration des pratiques infirmières et à la production de connaissances

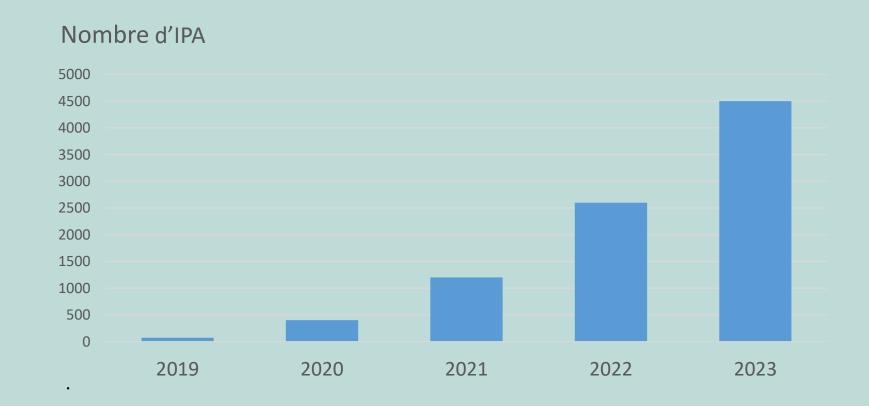
Fonction de leadership et de recherche cliniques



#### Evolution démographique prévue des IPA

#### **Objectifs**

- 2 à 3% de la profession d'infirmier
- Exercice d'au moins 1/3 des IPA en soins de ville





# IPA et en établissements de santé : une articulation à organiser. Exemple de la transplantation rénale (assises de la transplantation octobre 2019)

- Au sein des équipes des centres de transplantation
  - ✓ Avec les néphrologues des centres de transplantation qui souhaitent leur confier le suivi de patients stabilisés pour améliorer leur suivi (80%) et libérer du temps médical pour les patients instables (83%) – Enquête SFT 2019
    - Suivi en consultation MRC (suivi alterné, suivi délocalisé)
    - Organisation et prise en charge complète des HDJ : bilan IRC, bilan pré greffe, bilan annuel de greffe, évaluation des donneurs vivants
    - Suivi alterné des patients transplantés en présentiel ou à distance
  - ✓ Avec les infirmiers à qui des tâches ciblées de suivi peuvent être déléguées dans le cadre de protocoles nationaux de coopération
  - ✓ Avec les cadres de santé: concilier leadership administratif et clinique
- Avec les néphrologues des « centres périphériques » et libéraux qui sont invités à s'organiser dans le cadre des équipes de soins spécialisés (Art 18 loi du 24 Juillet 2019) et à l'échelle du territoire d'une ou plusieurs CPTS



#### IPA en soins de ville : une place à construire

- Au sein des équipes de soins coordonnées :
  - → Exercice libéral des IPA dans une plusieurs MSP, voire ESP
  - → LFSS 2019 : modification de l'objet de la SISA pour y inclure l'exercice de la pratique avancée par les auxiliaires médicaux, ouvrant la possibilité de l'exercice salarié des IPA dans les MSP
  - → Loi de juillet 2019 : création des équipes de soins spécialisées dans le cadre d'une ou plusieurs CPTS
- Au sein des CPTS ouvertes à tous les acteurs de santé d'un territoire
  - → Prise en charge de patients confiés par les médecins du territoire (intérêt ++ du protocole d'organisation)
  - → Exercice (salarié) dans les hôpitaux de proximité